

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 149 (2004)
Heft: 4

Vereinsnachrichten: SOG : Schweizerische Offiziersgesellschaft = SSO : Société suisse des officiers = SSU : Societa svizzera degli ufficiali

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Armée de l'avenir, quelques questions à poser

Depuis l'élaboration du Plan directeur, l'environnement a changé et la situation de départ a évolué. L'armée doit s'adapter à ces changements. La conception « ouverte » pour laquelle nous nous sommes engagés révèle déjà des avantages, car elle permet une évolution de l'armée qui tient compte de la situation actuelle.

Davantage d'engagement au détriment de l'instruction

Les décisions prises dans le cadre de USIS (Réexamen du système de sûreté intérieure de la Suisse) attribuent clairement à l'armée davantage de tâches touchant à la sécurité intérieure. Cela change sensiblement son caractère, car elle est maintenant une armée orientée vers l'engagement, mais avec un éventail d'engagements très limité. Il ne reste donc pas assez de temps pour l'instruction, en particulier dans les domaines de l'engagement dynamique, en général pour l'instruction en formation (voir nos thèses du 3 octobre 2003). Simultanément, le commandement de l'armée veut introduire aussitôt que possible des exercices de brigade. Quand ces bataillons pourront-ils s'exercer s'ils sont engagés pour la prévention et la maîtrise des dangers existentiels ?

La polyvalence peut-elle être réalisée ? Les formations ne devront-elles pas fixer des priorités « sur mesure » pour l'instruc-

tion et l'engagement ? Des comparaisons internationales montrent qu'il faut des forces pour les tâches visant à la stabilité (avec priorité à l'engagement et l'instruction) et des forces pour le combat dynamique (avec priorité à l'instruction). Notre Plan directeur fait aussi la différence entre ces deux groupes. Le principe de la disponibilité échelonnée en tient compte.

Moins de moyens financiers exigent des priorités plus claires

Des moyens financiers limités exigent qu'on se concentre sur les points essentiels. La réalisation d'un projet est liée à l'argent disponible. Dans le passé, si on n'avait pas assez d'argent pour un projet, on le répartissait sur des périodes plus longues. C'est pourquoi l'Armée 61 n'a atteint le niveau envisagé que dans les années 1990. Entre-temps, la situation a changé. A long terme, les horizons sont précaires et une production d'armes en grande série n'est pas judicieuse. La planification financière doit tenir compte de ces faits. Il ne suffit pas

de demander des budgets plus élevés pour l'armée. Le souverain aurait de la peine à comprendre, surtout vu des problèmes actuels dans les assurances sociales, l'instruction publique et les transports. En outre, il ne faut pas oublier que ce sont également les cercles favorables à l'armée qui exigent des réductions des dépenses fédérales.

Ce n'est pas la quantité des moyens financiers qui compte, mais la façon dont on les utilise. La planification financière détermine la qualité de notre armée. Il faut utiliser les moyens à disposition en tenant compte des priorités. La SSO doit intervenir dans les débats liés aux finances et assurer la communication avec les planificateurs, afin qu'ils soient informés et tiennent compte des exigences des organisations de milice. Les planificateurs doivent présenter des variantes et mettre en évidence les tâches que l'armée peut remplir avec les moyens disponibles.

La SSO avait exigé un cours de répétition orienté sur l'engagement et trois cours orientés sur l'instruction, c'est-à-dire un

rapport de 1 à 3. En réalité, ce rapport est actuellement moins que 1 est à 2. L'évolution de la situation dicte les conditions-cadres. Il ne serait pas judicieux de n'en pas tenir compte lors de décisions importantes.

Il en va de la crédibilité de notre armée

Lors de deux séminaires du Comité central et de cadres de milice, la SSO s'est concentrée sur la planification de l'armée, en particulier en ce qui concerne les finances. Pour la SSO, il s'agit surtout de participer aux décisions touchant aux investissements. Les propositions éla-

borées lors de ces séminaires seront évaluées prochainement par le Comité central. La SSO exige surtout de la clarté dans la façon dont les moyens financiers sont employés. Le Comité central veut relever le défi et intervenir dans ces débats.

Sur la base de l'article 149b de la Loi militaire sur le *Controlling* et par des concepts bien définis sur les investissements et sur l'instruction, le Conseil fédéral et le commandement de l'armée doivent présenter franchement la situation financière dans son état actuel.

Le Plan directeur prévoit un haut niveau de compétence

pour les engagements de sûreté sectoriels et pour la défense, mais pas un niveau également haut en ce qui concerne la disponibilité. La compétence, que signifie-t-elle ? Combien de formations sont nécessaires pour l'atteindre ? L'instruction en formation peut-elle être réalisée dans toutes les formations ? Dans quels domaines le personnel de milice est-il constamment surchargé ? Que fait-on pour augmenter l'attractivité du service long ?

Il faut absolument donner des réponses à toutes ces questions, afin qu'il y ait de la cohérence entre la planification, la conception et l'analyse des risques.

Démarrage de la nouvelle armée : les premières troupes à l'engagement

La page de l'Armée 95 s'est tournée le 31 décembre 2003. Depuis le 2 janvier 2004, les premières troupes de la nouvelle armée se sont trouvées en service. Elles ont accompli des engagements subsidiaires à Davos au profit du WEF, à Wengen et à Veysonnaz au profit de la Coupe du monde de ski. Le plus grand engagement subsidiaire depuis le Sommet du G8 de l'année passée a été accompli pour le WEF; le Parlement a

autorisé la mise sur pied d'un contingent de 6500 militaires au profit des autorités civiles. Le plupart de ces troupes sont entrées en service le 12 janvier et se sont préparées à leur engagement. Le bataillon d'ondes dirigées 17 est le premier bataillon de la nouvelle armée à avoir effectuer sa prise d'étandard, le 13 janvier, en présence du président du Conseil national, Monsieur Max Binder. En outre, un détachement a accom-

pli un engagement subsidiaire au profit de la Coupe du monde de ski à Veysonnaz. Environ une compagnie a été engagée au profit de la Coupe du monde de ski à Wengen; dès le 28 janvier un service similaire a été effectué à Adelboden.

Les engagements subsidiaires de longue durée de l'armée, la surveillance des ambassades et le renforcement du Corps des gardes-frontière, se sont poursuivis.